



**Société d'Expertises du Sud Ouest** **N° Vert 0 800 640 040**

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : NB26D17B

Mission réalisée le 26/04/2017



### PROPRIETAIRE

Mademoiselle Bouyssou Corinne

Lieu-dit Les Courreges  
24220 VÉZAC

### BIEN CONCERNÉ

Maison

Lieu-dit Les Courreges  
24220 VÉZAC

Société d'Expertises du Sud Ouest  
PÉRIGUEUX – MONT DE MARSAN – PAU – DAX – BIARRITZ – BORDEAUX

**N° Vert 0 800 640 040** - [www.seso-expertises.fr](http://www.seso-expertises.fr)

Rcs Périgueux 421 585 761 – Assurance Generali n° AL223349



## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

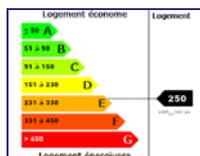
RAPPORT N° NB26D17B

*Document ne pouvant en aucun cas être annexé seul à un acte authentique*

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : <b>Maison</b> Adresse : <b>Lieu-dit Les Courreges</b> <b>24220 VÉZAC</b> Propriétaire : <b>Mademoiselle Bouyssou Corinne</b>	Lot N° : Réf Cadastrale : <b>A - 1357</b> Date du permis de construire : <b>Antérieur au 1 juillet 1997</b> Mission réalisée le <b>26/04/2017</b>
--	--

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE



Consommation conventionnelle : **250,33 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**  
Estimation des émissions : **3,43 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an**

## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

### A INFORMATIONS GENERALES

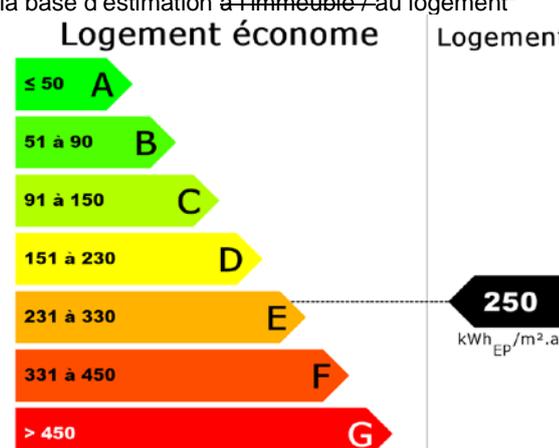
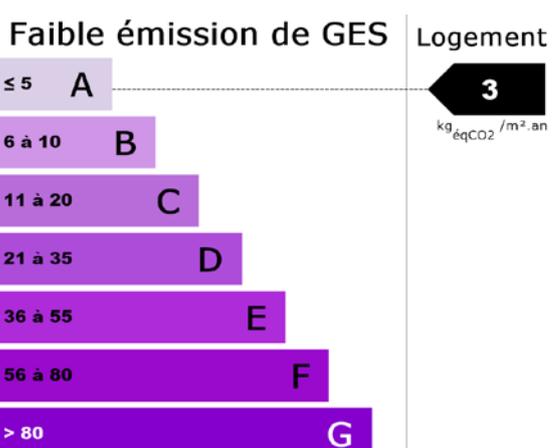
Date du rapport : <b>26/04/2017</b> N° de rapport : <b>NB26D17B</b> Valable jusqu'au : <b>25/04/2027</b> Type de bâtiment : <b>Maison Individuelle</b> Nature : Année de construction : <b>1993</b> Surface habitable : <b>86 m<sup>2</sup></b>	Diagnostiqueur : <b>BASTIEN Nicolas</b> Signature :  Société d'Expertise du Sud Ouest <b>SARL SESO</b> 78, rue Victor Hugo - B.P. 1 Mercurial 24000 PÉRIGUEUX Tél. 05 53 46 38 44 - Fax 05 53 46 38 73 E-mail : <a href="mailto:sesosarl@wanadoo.fr">sesosarl@wanadoo.fr</a> RCS Périgueux 421 585 761
Adresse : <b>Lieu-dit Les Courreges</b> <b>24220 VÉZAC INSEE : 24577</b> Etage : N° de Lot :	Référence ADEME : <b>1724V1000945R</b>
Propriétaire : Nom : <b>Mademoiselle Bouyssou Corinne</b> Adresse : <b>Lieu-dit Les Courreges</b> <b>24220 VÉZAC</b>	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

### B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement\*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
<b>Chauffage</b>	Bois 15 295,19	15 295,19	602,63 €
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electrique 2 415,98	6 233,22	264,79 €
<b>Refroidissement</b>			
<b>Consommations d'énergie pour les usages recensés</b>	Electrique 2 415,98 Bois 15 295,19	Electrique 6 233,22 Bois 15 295,19	959,95 € <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
<b>Consommation conventionnelle : 250,33 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b> Sur la base d'estimation à l'immeuble / au logement* 	<b>Estimation des émissions : 3,43 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an</b> 

\* rayer la mention inutile

**C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS**
**C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT**
**TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Briques creuses	85,01	Extérieur	20	Epaisseur : 8 cm (intérieure)
Mur 2	Briques creuses	25,06	Extérieur	20	Epaisseur : 5,5 cm (intérieure)

**TYPE(S) DE TOITURE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Combles aménagés sous rampants	101,37	Extérieur	Epaisseur : 8 cm (intérieure)
Plafond 2	Combles aménagés sous rampants	20,76	Extérieur	Epaisseur : 5,5 cm (intérieure)

**TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	71	Terre-plein	Non isolé

**TYPE(S) DE MENUISERIE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 1	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	3,78	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1,89	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 3	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	,42	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 4	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	,42	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 5	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	,42	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 6	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 12 mm)	,42	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 7	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - simple vitrage vertical	8,8	Extérieur	Non	Non

Rapport N° : NB26D17B DP

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 8	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	3,15	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 9	Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	3,15	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 10	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	,63	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 11	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 12 mm)	1,2	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 12	Portes-fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - simple vitrage vertical	2,64	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 13	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage horizontal (e = 12 mm)	,24	Extérieur	Non	Non

## C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Poêle bois	Bois		50,16%	Non		Non requis	Individuel

### Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Soufflage d'air chaud (surface chauffée : 86 m<sup>2</sup>)

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

## C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique		66,13%	Non	2011	Non requis	Individuel

## C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

### TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Ventilation par ouverture de fenêtres	Non	Non

## C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Type d'installation	Production d'énergie (kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an)
Poêle bois	177,85
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	177,85

## D NOTICE D'INFORMATION

### Pourquoi un diagnostic

- ☛ Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- ☛ Pour comparer différents logements entre eux ;
- ☛ Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

### Chauffage

- ♥ Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- ♥ Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- ♥ Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- ♥ Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- ♥ Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- ♥ Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- ♥ Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- ♥ Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- ♥ Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- ♥ Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- ♥ Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- ♥ Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- ♥ Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

- ♥ Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- ♥ Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- ♥ Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- ♥ Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- ♥ Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m².an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, pompe à chaleur thermodynamique hors air / air de COP ≥ 2,2 selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3)	197,05	€€€	☆☆	🌱	26 %
Simulation 2	Installation d'une VMC hygroréglable type B	250,33	€€			

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
<ul style="list-style-type: none"> <li>★ : moins de 100 €TTC/an</li> <li>★★ : de 100 à 200 €TTC/an</li> <li>★★★ : de 200 à 300 €TTC/an</li> <li>★★★★ : plus de 300 €TTC/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>€ : moins de 200 €TTC</li> <li>€€ : de 200 à 1000 €TTC</li> <li>€€€ : de 1000 à 5000 €TTC</li> <li>€€€€ : plus de 5000 €TTC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🌱🌱🌱🌱 : moins de 5ans</li> <li>🌱🌱🌱 : de 5 à 10 ans</li> <li>🌱🌱 : de 10 à 15 ans</li> <li>🌱 : plus de 15 ans</li> </ul>

**Commentaires :**

Néant

**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

**F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR****Signature**

Société d'Expertise du Sud Ouest  
**SARL SESO**  
78, rue Victor Hugo - Parc Mercurial  
24000 PÉRIGUEUX  
Tél. 05 53 46 38 73 - Fax 05 53 46 38 73  
E-mail : [sesosarl@wanadoo.fr](mailto:sesosarl@wanadoo.fr)  
RCS Périgueux 421 585 761

**Etablissement du rapport :**Fait à **PÉRIGUEUX** le **26/04/2017**Cabinet : **SESO**Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA ENTREPRISE**N° de police : **127.124.013**Date de validité : **30/06/2017**Date de visite : **26/04/2017**Nom du responsable : **BESNARD Frédéric**Le présent rapport est établi par **BASTIEN Nicolas** dont les compétences sont certifiées par : **ICERT****Parc Edonia - Bâtiment G****rue de la Terre Victoria 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX**N° de certificat de qualification : **CPDI 0062** Date d'obtention : **23/05/2013****Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**

Référence du logiciel validé : <b>Analysimmo DPE 3CL-2012</b>	Référence du DPE : <b>1724V1000945R</b>
---	---

## Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.  
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
<b>Généralités</b>	<b>Département</b>	24 - Dordogne
	<b>Altitude</b>	70 m
	<b>Type de bâtiment</b>	Maison individuelle
	<b>Année de construction</b>	1993
	<b>Surface habitable</b>	86 m <sup>2</sup>
	<b>Nombre de niveaux</b>	2
	<b>Hauteur moyenne sous plafond</b>	2,8 m
	<b>Nombre de logements du bâtiment</b>	1
<b>Enveloppe</b>	<b>Caractéristiques des murs</b>	Mur 1 : Briques creuses, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 85,01, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,4, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm Mur 2 : Briques creuses, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m <sup>2</sup> ) : 25,06, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,53, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 5,5 cm
	<b>Caractéristiques des planchers</b>	Plancher 1 : Dalle béton, Surface (m <sup>2</sup> ) : 71, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,37, Donne sur : Terre-plein, Périmètre sur terre plein (m) : 54, Surface sur terre plein (m <sup>2</sup> ) : 59, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Inertie lourde
	<b>Caractéristiques des plafonds</b>	Plafond 1 : Combles aménagés sous rampants, Surface (m <sup>2</sup> ) : 101,37, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 8 cm Plafond 2 : Combles aménagés sous rampants, Surface (m <sup>2</sup> ) : 20,76, U (W/m <sup>2</sup> K) : 0,56, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Epaisseur de l'isolant : 5,5 cm
	<b>Caractéristiques des baies</b>	Fenêtre 1 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 4,5, Surface (m <sup>2</sup> ) : 1,89, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Type de fermeture : aucune, Fenêtre 2 : U (W/m <sup>2</sup> K) = 4,5, Surface (m <sup>2</sup> ) : 1,89, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie

Rapport N° : NB26D17B DP

Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 3 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4,7, Surface (m<sup>2</sup>) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 4 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4,7, Surface (m<sup>2</sup>) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 5 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4,7, Surface (m<sup>2</sup>) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 6 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 2,9, Surface (m<sup>2</sup>) : 0,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 7 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 6, Surface (m<sup>2</sup>) : 8,8, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 8 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4,5, Surface (m<sup>2</sup>) : 3,15, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 9 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4,5, Surface (m<sup>2</sup>) : 3,15, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Type de fermeture : aucune, ,

Fenêtre 10 : U (W/m<sup>2</sup>K) = 4,7, Surface (m<sup>2</sup>) : 0,63, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°

Systèmes		Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 11 : U (W/m²K) = 2,9, Surface (m²) : 1,2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ , Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 12 : U (W/m²K) = 6, Surface (m²) : 2,64, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ , Type de vitrage : Simple vitrage vertical, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres sans ouverture possible, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 13 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 0,24, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Horizontale pente ( $\geq 25^\circ$ et $< 75^\circ$ ), Type de vitrage : Double vitrage horizontal, épaisseur de lame : 12 mm, Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormant : 5 cm, Avec retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes, Type de fermeture : aucune, ,
	<b>Caractéristiques des portes</b>	
	<b>Caractéristiques des ponts thermiques</b>	Total des liaisons Plancher bas - Mur : 46,9 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 0 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 0 m Total des liaisons Refend - Mur : 11,2 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 66,40001 m
	<b>Caractéristiques de la ventilation</b>	Ventilation par ouverture de fenêtres
	<b>Caractéristiques du chauffage</b>	Poêle bois : , Type d'énergie : Bois, Type de combustible : Bûches Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) : Soufflage d'air chaud, Surface chauffée : 86 m², Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution, Intermittence : Chauffage divisé, Avec régulation pièce par pièce, équipement d'intermittence : Absent
<b>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau vertical : , Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 26/04/2011, Présence d'un ballon d'accumulation de 150 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguës, installation individuelle	
<b>Caractéristiques de la climatisation</b>		

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**SYNTHESE DES ATTESTATIONS**

RAPPORT N° NB26D17B

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR****Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné Laurent Delayre, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Delayre  
SESO

**Attestation d'assurance**

Diagnosticheurs

1

N° Contrat : 127124013



ENTREPRISE

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE  
PROFESSIONNELLE DE L'EXPERT REALISANT DES  
EXPERTISES ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D. atteste que : SARL SESO  
est titulaire d'un contrat n° 127 124 013  
garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle d'Expert immobilier dans le cadre des missions de diagnostic et  
expertise désignées dans le tableau ci dessous :

La garantie du contrat porte exclusivement :

- sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés dans le tableau ci-dessous:
- et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes **possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation.**

**NATURE DES DIAGNOSTICS ET EXPERTISES ASSUREES PAR LE CONTRAT**

- Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Dossier technique amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation intérieure de gaz naturel
- Etat des risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Conformité des réseaux d'eau usée (assainissement non collectif)
- Mesurage "Loi Carrez"
- Détermination des millièmes en vue d'une copropriété
- Diagnostic Technique Immobilier loi SRU : état apparent solidité clos et couvert, état des conduites et canalisations collectives ainsi que des équipements communs et de sécurité
- Certificat logement décent
- Etat relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et parasites dans le bâtiment
- Sécurité des piscines privées
- Etats des lieux (loi 89-462) hors réglementation "logement décent"
- Etat descriptif de division
- Certificat aux normes de surface et d'habitabilité et prêt à taux zéro
- Autre : Dossier technique amiante, repérage amiante sur surface bitumées et enrobées, repérage amiante avant/après travaux et démolition
- Autre : Présence de champignons lignivores

Le montant de la garantie Responsabilité civile Professionnelle est fixé à 305 000 € par sinistre  
et à 500 000 € pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017 ne peut engager MMA IARD Assurances  
Mutuelles / MMA I.A.R.D en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel  
elle se réfère.

Fait à Le Mans, le 27/12/2016  
L'assureur,



MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

## Attestation de Certification

**CERTIFICAT DE COMPETENCES  
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**

N° CPDI 0062

Version 06

Je soussigné  
Philippe TROYAUX,  
Directeur Général d'I.Cert,  
atteste que :

**Monsieur Nicolas BASTIEN**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

DPE

**Diagnostic de performance énergétique sans mention :  
DPE individuel**

Date d'effet : 23/05/2013, date d'expiration : 22/05/2018

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire  
Le 22/07/2013



Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 09/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 27/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de réglage et de diagnostic amont dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des sondeurs de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électrocinétique modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.

